
Montréal, le 27 février 2017

Rappel - Directive de participations à une compétition non-sanctionnée par Natation Canada.

La Fédération de Natation du Québec souhaite rappeler à ses membres affiliés qu'ils ne sont pas autorisés à participer à une compétition non-sanctionnée par Natation Canada, et ce peu importe la catégorie à laquelle le nageur dans un club est affilié.

Ce rappel survient à la suite d'une directive importante émise par Natation Canada concernant Masters Swimming Ontario. Les compétitions de maîtres-nageurs organisées en Ontario et dans quelques provinces ne sont pas toutes sanctionnées par Natation Canada. De ce fait, les maîtres-nageurs du Québec ne seront pas protégés par les politiques, procédures et assurances de Natation Canada et de la FNQ s'ils participent à ces compétitions non-sanctionnées.

Par conséquent, les équipes et leurs nageurs affiliés à la FNQ ne peuvent pas participer à des compétitions qui ne sont pas sanctionnées par Natation Canada et leurs membres ne pourront pas représenter leur club de natation. Afin de savoir si la compétition est sanctionnée, il faut se référer au site de Natation Canada : <https://www.swimming.ca/fr/evenements-resultats/>.

À moins d'un avis contraire écrit en provenance de Natation Canada, et transmis par la FNQ, cette directive restera en vigueur.



Isabelle Ducharme
Directrice générale

Renseignements additionnels :

Joy Fanara
Agente de développement
Fédération de natation du Québec
Courriel : maitres@fnq.qc.ca
Téléphone : 514-252-3200, poste 5